

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 155/99

ÉFAI – 990842 – EUR 44/68/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXPULSIONS

TURQUIE / IRAN

**Arzu Ghaffari, 38 ans, demandeur d'asile iranien
Akram Homayoonpoor, 39 ans, sa femme et
leurs enfants Pouyan Ghaffari, âgé de 14 ans, Behrang Ghaffari, âgé de 11 ans, et Saba Ghaffari, âgée de 9 ans**

Londres, le 5 novembre 1999

Il est à craindre que les demandeurs d'asile Arzu Ghaffari, Akram Homayoonpoor et leurs trois enfants ne soient incessamment renvoyés en Iran, où cet homme – et peut-être sa femme – risquerait d'être victime de graves violations de ses droits fondamentaux, notamment d'actes de torture.

Le ministère turc de l'Intérieur a décidé d'expulser les membres de cette famille après que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) eut rejeté pour la seconde fois leur demande du statut de réfugié, le 2 novembre, au terme d'une procédure qu'Amnesty International considère comme irrégulière.

Arzu Ghaffari est un ancien prisonnier politique qui avait été victime de torture et incarcéré à la prison de Tabriz, en Iran, en raison de ses activités antigouvernementales. Il s'est réfugié en Turquie en 1996, un an après sa femme et ses enfants. Les membres de cette famille se sont vu accorder des autorisations de séjour temporaires en qualité de demandeurs d'asile, qui leur ont été retirées après que le HCR eut rejeté leur demande du statut de réfugié. Lorsque Arzu Ghaffari a été arrêté à la suite d'un accident de la route en septembre 1999, et menacé d'expulsion immédiate, le HCR a rouvert le dossier de la famille, mais il a de nouveau rejeté sa demande le 2 novembre. La police a alors appréhendé Akram Homayoonpoor et les enfants. Depuis lors, ils sont en état d'arrestation au Bureau des étrangers du siège de la police d'Istanbul, dans l'attente de leur expulsion.

À trois reprises, Amnesty International a fait part de ses inquiétudes concernant la demande du statut de réfugié d'Arzu Ghaffari au bureau extérieur du HCR à Ankara, auquel il appartenait de se prononcer sur cette requête. Le HCR a indiqué à l'Organisation qu'il estimait que M. Ghaffari ne remplissait pas les conditions prévues pour être considéré comme un réfugié au sens de la Convention relative au statut des réfugiés, qu'il n'était donc plus fondé à bénéficier de la protection du HCR et qu'il pouvait, par conséquent, être renvoyé en Iran.

Cette situation d'incertitude prolongée a mis à rude épreuve le mariage de ce couple et le bien-être de toute la famille. Arzu Ghaffari a récemment souffert d'une dépression nerveuse, résultant de l'état de stress post-traumatique consécutif aux actes de torture physique et mentale qui lui ont été infligés par le passé. La famille a demandé de longue date la nationalité turque, requête qui pourrait être examinée favorablement à la lumière des compétences et de l'expérience professionnelles d'Arzu Ghaffari et d'Akram Homayoonpoor, qui sont respectivement mécanicien automobile et enseignante, ainsi que des excellents résultats scolaires de leurs enfants. Des amis de la famille ont mis en circulation une pétition demandant à la Commission turque des droits humains et au ministère de l'Intérieur d'examiner de toute urgence la demande d'Arzu Ghaffari et de ses proches.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhorte les autorités turques à ne pas renvoyer Arzu Ghaffari, Akram Homayoonpoor et leurs enfants, Pouyan, Behrang et Saba, en Iran, où les parents risqueraient d'être victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux ;

– appelez le gouvernement turc à respecter l'obligation qui lui incombe, aux termes du droit international, de ne pas renvoyer des personnes vers un pays où il est à craindre qu'elles ne soient victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment de torture ou d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

– demandez instamment aux autorités d'examiner dans les plus brefs délais la demande de nationalité turque déposée de longue date par cette famille, en tenant compte du soutien que leur ont manifesté leurs amis, leurs connaissances et leurs sympathisants à travers la pétition mise en circulation en leur faveur.

APPELS À :

Premier ministre :

Mr Bülent Ecevit
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie

Télégrammes: Prime Minister, Ankara, Turquie

Fax: 90 312 417 0476

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Mr Saadettin Tantan
İçişleri Bakani
İçişleri Bakanligi
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes: İçişleri Bakani, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 418 9208

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Mr Mehmet Ali İrtemçelik
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie

Fax : 90 312 417 0476

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie et de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -